

TROISIEME EDITION

LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE 2019

Votre contact organisation

Sarah Khau

khau@lesannonceursdelannee.fr -

01 47 34 31 38

Votre contact commercial

Carole Fouquet

fouquet@lesannonceursdelannee.fr -

06 87 93 74 56

Les annonceurs de l'année
émergents sur leur secteur

GRANDS PRIX

Vous pouvez vous inscrire sur [les annonceursdelannee.fr](http://lesannonceursdelannee.fr)

**Date limite d'inscription :
vendredi 28 juin 2019**

Pour la troisième édition, les GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE récompensent l'émergence sous l'aspect corporate et/ou consumer, dans l'année écoulée d'une entreprise, d'une collectivité, d'une administration et d'une association dans son secteur d'activité ou son domaine d'intervention.

L'émergence :

le critère clé qui distingue les annonceurs de l'année.

Dans un univers médiatique et numérique de plus en plus encombré, la capacité à émerger dans son environnement représente un critère crucial de la performance de la communication. Uniques en leur genre, les GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE saluent ceux qui ont su émerger au cours de l'année, par des opérations significatives.

COMMENT PARTICIPER ?

Il est possible de soumettre une ou plusieurs opérations conduites au cours de l'année écoulée, et sur lesquelles l'annonceur a le sentiment d'avoir particulièrement bien réussi à émerger face à l'univers sectoriel. Une direction de la communication peut déposer un dossier dans la section corporate et un directeur marketing du même annonceur peut s'inscrire dans la section consumer. Il est aussi possible de postuler avec le même dossier dans les deux sections.

Une agence peut aussi être notre ambassadeur auprès de son client et déposer un dossier pour lui. L'agence est alors citée dans le palmarès et fait bénéficier à son client d'un tarif réduit : 1 200€ HT au lieu de 1450€ HT.

LE DOSSIER DE PARTICIPATION (vous sera envoyé à la réception de votre fiche d'inscription) :

Chaque opération présentée comportera :

1 | Une note « stratégie de communication » :

Pour décrire les grandes lignes de la stratégie adoptée pour cette opération : objectifs poursuivis, cibles visées, démarche adoptée (études préalables, parti-pris stratégiques et créatifs, mix actions/médias ...)

2 | Une note « émergence » :

Sur l'originalité du dispositif dans l'univers sectoriel: originalité dans la démarche globale? Dans le ton, le style, les créations? Dans les contenus, les messages, les angles? Dans le mix media?

Sur le retour sur investissement:

- Budget engagé
- Visibilité médiatique et digitale (retombées presse, engagements générés sur les réseaux sociaux ...)
- Impact réputation, notoriété/image (mesuré par des études si possible)
- Impact business (si objectif poursuivi surtout dans la section consumer)

3 | Une fiche technique (agences, etc.)



Patrice Legendre,
Président GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE

Les partenaires à ce jour :



Les Agences de l'Année®
www.lesagencesdelannee.com



POURQUOI PARTICIPER ?

Être élu ANNONCEUR DE L'ANNÉE c'est :

- Mobiliser et motiver ses équipes
- Valoriser ses actions auprès des dirigeants de l'entreprise
- Émerger davantage face à ses concurrents
- Avec un retentissement public à travers les retombées dans les partenaires médias des GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE qui relaient le palmarès.

Ces opérations (combinant le cas échéant un mix d'actions) peuvent couvrir les champs suivants:

- Marque corporate et communication institutionnelle
- Marque employeur et communication interne
- RSE, engagement citoyen
- Communication financière
- Communication commerciale
- Relation/expérience client

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES JURYS.

Les jurys seront composés d'experts du monde de la communication et du marketing.

1 | L'originalité, la capacité à se démarquer dans l'univers sectoriel:

- Démarche d'ensemble
- Ton, style, créations
- Mix communication mobilisé (publicité, relations presse, événementiel, digital et animation des réseaux sociaux)
- Contenus (messages, angles ...)

2 | La pertinence:

- Cohérence par rapport aux enjeux stratégiques
- Adaptation aux cibles et/ou au marché visé

3 | Le retour sur investissement

- Visibilité médiatique et digitale
- Impact réputation notoriété ou image
- Impact business

L'AGENDA.

28 juin 2019 : Clôture des candidatures.

27 septembre 2019 : Limite de dépôt des dossiers de participation

Octobre 2019 : Réunions des jurys de professionnels

Décembre 2019 : Cérémonie de remise des prix dans un cadre de prestige avec un dîner où chaque annonceur primé disposera d'une table à laquelle ses agences pourront effectuer une réservation auprès de l'organisation des GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE.

COMMUNICATION.

Les partenaires de la manifestation relayeront l'événement et des espaces seront achetés dans leurs supports pour annoncer le palmarès.

FICHE D'INSCRIPTION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 28 JUIN 2019
POUR RECEVOIR LE DOSSIER DE PARTICIPATION

VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LA FICHE D'INSCRIPTION SUR LESANNONCEURSDELANNÉE.FR

LES SECTIONS ET LES SECTEURS DES GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE

LES SECTIONS

Choisir une case mais les deux cases peuvent être cochées pour le même annonceur

CORPORATE

CONSUMER

GRANDS PRIX PAR SECTEURS (les secteurs pourront être segmentés)

Agroalimentaire | Boissons

Banque | Assurance

Beauté

BTP, matériaux de construction

Commerce de gros et de détail | Distribution |
Distribution spécialisée

Edition | Médias | Spectacle |

Communication | Etudes | Conseil

E-Commerce

Hôtellerie | Restauration

Industrie chimique

Industrie pharmaceutique

Informatique | Télécoms

Luxe | Mode

Machines et biens d'équipements | Matériel de transport
(automobile...)

Promotion immobilière | Gestion immobilière

Production | Distribution d'énergie

Produits manufacturés à base de textile, cuir, bois, papier,
métallurgie, caoutchouc, plastique...

Retailment

Santé | Enseignement | Services à la personne

Service aux entreprises

Tourisme | Loisirs

Transports | Logistique

Administration publique

Associations | Fédérations | Grandes Causes

Collectivités locales de plus de 10 000 habitants /
de moins de 10 000 habitants

*Un seul secteur peut être choisi

PRIX SPÉCIAL TOUS SECTEURS

Plateforme collaborative et numérique

ANNONCEUR (ENTREPRISE/ORGANISME/ASSOCIATION/ COLLECTIVITE) :

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Personne chez l'annonceur représentant la candidature :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Responsable chez l'annonceur à qui doit être adressé le dossier de participation :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____

TARIF ANNONCEUR :

1450€ HT - 1740€ TTC

AGENCE AMBASSADEUR :

Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Personne chez l'agence représentant la candidature :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Responsable chez l'agence à qui doit être adressé le dossier de participation :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____

TARIF AGENCE AMBASSADEUR :

1200€ HT - 1440€ TTC

FACTURATION A ADRESSER A :

Société : _____ Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Contact Facturation : _____

Tél : / / / / E-mail : _____ @ N° intracommunautaire impératif _____

Je m'inscris et j'accepte les termes du règlement.

Signature du responsable :

Cachet de la société :

LE REGLEMENT**Article 1: Objet de la compétition**

Les GRANDS PRIX ANNONCEURS DE L'ANNÉE sont destinés à valoriser les entreprises, collectivités, administrations ou associations qui se sont distinguées par l'émergence de leur image pendant l'année écoulée. Cette émergence peut résulter d'opérations de communication ou de marketing qui se sont particulièrement démarquées au sein du secteur d'activité par leur caractère original et innovant, et se sont traduites par un gain de notoriété, de réputation, ou de position concurrentielle. Les dossiers ne sont pas en compétition entre eux mais seulement dans leur secteur.

Article 2: Conditions de participation

Les GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE comportent une section Corporate et une section Consumer, les candidats pouvant concourir dans une section ou les deux. Chaque candidat s'inscrit dans un seul des secteurs proposés.

Article 3: Fiche d'inscription et dossier de participation

Les candidats doivent remplir la fiche d'inscription. Leur candidature sera retenue à la réception de la fiche d'inscription et du règlement du droit d'inscription de 1 450 € HT pour une ou deux sections. Cette inscription doit être parvenue pour le 28 juin 2019. A la réception des éléments ci-dessus, un dossier de participation sera envoyé et devra être retourné avant le 27 septembre 2019.

Une agence peut aussi être notre ambassadeur auprès de son client et déposer un dossier pour lui. L'agence est alors citée dans le palmarès et fait bénéficier à son client d'un tarif réduit : 1 200€ HT au lieu de 1450€ HT.

Article 4: Jury et critères de notation

Le jury sera composé de professionnels du monde du marketing et de la communication. Il sera constitué par secteur de quatre ou cinq personnalités reconnues. Il se réunira en octobre. Le jury se prononcera sur les éléments du dossier de participation notamment:

- une note stratégie de communication
- une note émergence

Les critères d'évaluation du jury sont les suivants:

- l'originalité, la capacité à se démarquer dans l'univers sectoriel
- la pertinence
- le retour sur investissement mesuré.

La communication du budget quel qu'en soit le montant est obligatoire. Seuls les dossiers obtenant une note supérieure à 12/20, seront éligibles au prix du secteur. Outre le prix du secteur, le jury pourra aussi décerner des mentions.

Le jury pourra s'il le souhaite, et pour se déterminer définitivement, entendre de façon orale et à huit clos, les candidats.

Enfin tous les secteurs sont éligibles pour le Prix Spécial des Plateformes collaboratives et numériques.

Article 5: Remise des prix et communication

La remise des prix aura lieu en décembre 2019 à l'occasion d'un diner organisé dans un cadre prestigieux. Les tables seront constituées autour des annonceurs primés. Leurs agences seront invitées à participer au diner à la table de leur client. Les partenaires de la manifestation relayeront l'événement et des espaces seront achetés dans leurs supports pour annonceur le palmarès.

Article 6: Annulation

Les règlements établis à l'ordre de CITEREGIE Banque Quilvest IBAN: FR7643789000011222690200103-BIC SIFBFRP1 devront accompagner la fiche d'inscription et pourront être envoyés au 22 rue Plumet 75015 Paris. Pour être pris en compte, tout retrait de candidature devra intervenir au plus tard un mois avant la date limite de réception des inscriptions. Passé ce délai, le montant total de la participation restera due. N° de TVA intracommunautaire : FR89 323 983 841 N° SIRET : 323 983 841 000 12

Article 8: Acceptation

La participation aux GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE vaut acceptation du présent règlement. Les candidats déclarent en outre être propriétaires des droits de toute nature permettant la reproduction des documents présentés et autorisent l'organisateur à les exploiter à des fins de valorisation des GRANDS PRIX LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE.

Votre contact organisation

Sarah Khau
khau@lesannonceursdelannee.fr -
01 47 34 31 38

Votre contact commercial

Carole Fouquet
fouquet@lesannonceursdelannee.fr -
06 87 93 74 56



LES ANNONCEURS DE L'ANNÉE
22, rue Plumet 75015 Paris
lesannonceursdelannee.fr